

AA361

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

517 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Évaluation des préjudices des victimes indirectes

OBJECTIFS

- Identifier les préjudices spécifiques des victimes indirectes : en cas de survie de la victime directe, en cas de décès de la victime directe à distance ou non de l'accident
- Analyser les différentes méthodes de calcul du préjudice économique des ayants droit

PROGRAMME

A. IDENTIFIER ET ÉVALUER LES DIFFÉRENTS POSTES DE PRÉJUDICE DES VICTIMES INDIRECTES EN CAS DE DÉCÈS DE LA VICTIME DIRECTE

1. Nomenclature Dintilhac : définition et évaluation poste par poste
2. Perte de revenus des proches : analyse des différentes méthodes de calcul
3. Analyse de la jurisprudence récente

B. IDENTIFIER ET ÉVALUER LES DIFFÉRENTS POSTES DE PRÉJUDICE DES VICTIMES INDIRECTES EN CAS DE SURVIE DE LA VICTIME DIRECTE

1. Nomenclature Dintilhac : définition et évaluation poste par poste
2. Analyse de la jurisprudence récente

C. DÉTERMINER LE RECOURS DES TIERS PAYEURS EN CAS DE DÉCÈS

1. Prestations versées en cas de décès par les tiers payeurs
2. Définition de l'assiette et modalités de recours (en droit commun, en PAOS)

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation des risques corporels automobiles et non automobiles expérimentés
- Inspecteurs régisseurs corporels

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes
AA121 - AA137 - AA355

POINTS FORTS

Des exercices permettront d'actualiser les connaissances de la pratique des différents postes de préjudices des victimes indirectes de la nomenclature Dintilhac.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

13 avril
14 septembre

Disponible en régions
sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.